

Aux membres du Collège communal
Aux membres du Collège provincial

Objet : Utilisation du logiciel d'aide au dépouillement PATSY lors des élections locales du 13 octobre 2024

Mesdames, Messieurs les membres du Collège communal,

Mesdames, Messieurs les membres du Collège provincial,

Le décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ce qui concerne les élections communales et provinciales a été adopté ce 31 mai 2023.

Parmi de nombreuses mesures visant à simplifier le processus électoral, ce décret prévoit notamment l'**utilisation généralisée**, sur le territoire wallon de langue française, du **logiciel d'assistance au dépouillement PATSY** pour l'ensemble des bureaux de dépouillement.

Ce choix suit un triple objectif :

- garantir des résultats fiables et précis ;
- accélérer les opérations de totalisation des résultats ;
- offrir un confort aux opérateurs en charge du dépouillement.

La Wallonie, compétente pour l'organisation des élections locales, prend à sa charge, en partenariat avec l'État fédéral, le développement et la maintenance du logiciel. Elle assurera aussi l'assistance, la formation et la distribution des clés USB nécessaires à l'utilisation de ce logiciel pour ce qui concerne les scrutins locaux. L'assistance vise une assistance téléphonique assurée par le prestataire et la Cellule Élections ainsi qu'une intervention technique dans les bureaux utilisateurs du matériel commandé auprès de CIVADIS.

Les communes et provinces, de leur côté, auront à leur charge les frais liés à l'équipement des bureaux, à savoir 2 ordinateurs interconnectés par bureau de dépouillement. D'autres services tels que le stockage ou une formation supplémentaire des utilisateurs peuvent être commandés auprès de la société CIVADIS à la discrétion des pouvoirs locaux.

Trois possibilités s'offrent à vous concernant ce matériel pour équiper les bureaux de dépouillement :

- la location ;
- l'achat ;
- l'utilisation de matériel propre. Dans cette hypothèse, les ordinateurs doivent répondre à certaines conditions minimales requises et une assistance technique doit être prévue pour d'éventuelles interventions sur ce matériel.

Le prix d'achat du matériel (deux PC interconnectés – livraison comprise) dépend du nombre total de bureaux à équiper. Les chiffres des élections de 2018 permettent d'estimer le tarif suivant pour les élections locales de 2024 pour lesquelles l'ensemble des bureaux de dépouillement seront équipés :

- Achat : 1134,56€ TVAC
- Location : 700€ TVAC

Afin de diminuer l'impact financier de cette mesure et convaincu de l'intérêt du logiciel pour le processus électoral et les opérateurs électoraux, j'ai décidé d'accorder une **subvention aux pouvoirs locaux** d'un montant de **500€ par bureau** à équiper. Cette subvention sera accordée tant pour la location que pour l'acquisition. Par ailleurs, il va de soi qu'un pouvoir local choisissant d'équiper ses bureaux de dépouillement par son propre matériel ne sera pas bénéficiaire de cette dernière.

Je souligne cependant que l'option de l'acquisition du matériel est la solution économique la plus rentable et pérenne compte tenu du faible différentiel de prix entre l'achat et la location et de la possibilité d'utiliser ce matériel à d'autres fins entre deux échéances électorales. L'utilisation de ce logiciel ayant pour vocation de perdurer, il s'agit d'un choix s'inscrivant dans la durée. Par ailleurs, l'acquisition du matériel permettra d'en disposer également pour les élections fédérales, régionales et européennes du 9 juin 2024.

Afin de déterminer les modalités de déploiement de l'infrastructure sur le terrain et de fixer le montant de la subvention, je vous invite à compléter, avant ce 21 août 2023, un **formulaire disponible sur le guichet des Pouvoirs Locaux**. Une délibération communale doit être jointe au formulaire. Il s'agit donc d'une décision engageante.

Il vous sera demandé d'y indiquer votre choix (achat, location, mise à disposition de matériel propre), de même que le nombre de bureaux à équiper pour votre commune ou votre province. **Cette information est importante. Il vous est donc demandé de manifester votre intention, quelle qu'elle soit.** Il vous reviendra ensuite de passer la commande auprès de CIVADIS.

Pour avoir accès à ce formulaire, vous devez disposer de droits dans la matière « Institutionnel » catégorie « Élections ». Si vous ne l'avez pas encore fait, vous pouvez créer un compte dans le Guichet et y ajouter un profil associé à votre entité et demandez des droits dans la catégorie souhaitée. Le gestionnaire local de sécurité de votre entité pourra vous accorder ces droits. Si vous rencontrez des difficultés, prenez contact avec notre Helpdesk (guichetunique.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be ou 081/32.36.45).

Finalement, pour vous aider à choisir la formule qui vous conviendra le mieux, je vous invite à prendre connaissance du vade-mecum ci-annexé.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre meilleure considération.

**Le Ministre du Logement,
des Pouvoirs locaux et de la Ville**

Christophe COLLIGNON



CONTACT

Département des politiques
publiques locales
Direction de la Prospective
Avenue Gouverneur
Bovesse 100
5100 JAMBES

VOS GESTIONNAIRES

Cellule Élections
elections@spw.wallonie.be
Tél. : 081/32.73.00

VOTRE DEMANDE

Nos références :
DiProsp/SM/RJ/SK/AH/2023/cw2023/0
05551